



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Directeur générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 2 mars 2020 le règlement suivant.

RÈGLEMENT NUMÉRO 407

RÈGLEMENT NUMERO 407 AMENDANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 345 SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA ! HA !

Tous ceux et celles qui veulent prendre connaissance de ce règlement peuvent le faire en se présentant au bureau de la municipalité sur les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 6^e jour de mai deux mille vingt.


Michael Marmen, secrétaire-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Michael Marmen, **Secrétaire-trésorière** de la municipalité de **Saint-Louis-du-Ha! Ha!**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **6 mai 2020**, entre **10 h et 17 h**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **6 mai 2020**.


Michael Marmen, secrétaire-trésorière